Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240909-BC2024-163-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/09/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

# BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

**Service commun « Projets et aménagement opérationnel »**
**Convention d'adhésion avec la commune de Tremblay-les-Villages**

N°BC2024-163

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | **25** |
| Nombre de présents | **19** |
| Nombre de pouvoirs | **1** |
| Votants | **20** |
| Secrétaire de séance : Caroline VABRE | |

L'an 2024, le 09 septembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 septembre 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

**Étaient Présents :**
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY)

**Étaient excusés** :
Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

**Pouvoir :**
Christian BOUCHER donne pouvoir à Nathalie MILWARD

**Il a été exposé,**

Le 8 juin 2015, le bureau exécutif a doté la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un service commun « Projets et aménagement opérationnel » auquel les communes peuvent adhérer par convention. Cette création était préconisée par le schéma de mutualisation de services approuvé par le conseil communautaire le 18 mai 2015.

La commune de Tremblay-les-Villages sollicite son adhésion à ce service commun pour des missions d'études d'aménagement (réaménagement d'une friche agricole en centre bourg et aménagement de l'entrée de ville) et de mise en opérationnalité du projet.
Ladite adhésion a été approuvée par délibération n°BC2024-009 du bureau communautaire du 19 février dernier. La présente délibération a pour objet d'une part, de confirmer cette adhésion au regard de la délibération de la commune de Tremblay-les-Villages validant celle-ci et de l'avis du comité social territorial du Centre de gestion d'Eure-et-Loir et d'autre part, de mettre à jour le calendrier de réalisation de la mission.
Pour rappel, deux agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sont concernés pour un montant total de 6 100 €. Le détail des missions confiées au service commun et les modalités de participation financière de la commune sont définis dans la convention annexée au présent rapport.

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 ;*
*VU le 13° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire pour décider de la conclusion et de la révision des conventions de mutualisation des services prévues par les articles L. 5111-1, L. 5211-4-1 et L. 5211-4-2 et L. 5721-9 du CGCT ;*
*VU la délibération n°2015-121 du 18 mai 2015 approuvant le schéma de mutualisation ;*
*VU l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 13 avril 2015 ;*
*VU la délibération n° 2015-163 du 8 juin 2015 dotant la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er juillet 2015 d'un service commun « Projets et aménagement opérationnels » validant la convention cadre ;*

*VU la convention d'adhésion au service commun « Projets et aménagement Opérationnels » avec la commune de Tremblay-les-Villages,*
*VU l'avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion d'Eure-et-Loir pour le compte de la commune de Tremblay-les-Villages,*
*VU la délibération n°DCM2024.07.09.07 du conseil municipal de la commune de Tremblay-les-Villages validant son adhésion au service commun « Projets et aménagement opérationnel ».*

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de service commun « Projets et aménagement opérationnel » à conclure avec la commune de Tremblay-les-Villages ;
**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution du présent rapport.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**Dreux, le** 19/09/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 19/09/2024

**Gérard SOURISSEAU**
**Président**

**Caroline VABRE**
**Secrétaire de séance**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.